

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 10 février 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - BRAULIO – POUSSE – MAURY – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absent excusé : M. GREFFIER.

Absents : FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

Compte tenu que les Comptes de Gestion n'ont pas été fournis dans les délais par les services de la perception, le conseil municipal ne peut pas délibérer sur les sujets 1 « Comptes administratifs » et 2 « Budget Lotissement La Garrigue : Clôture » de l'ordre du jour.

Ils sont repoussés à une prochaine séance.

- PONT DE LA SEIZE : PROJET DCE-APD.

M. le maire informe le conseil municipal que le dossier DCE-APD est remis à la commune par le bureau d'étude OPALE.

Le montant des travaux s'élève à 249 017.70 €, réparti en deux lots :

- Lot Ouvrage : 212 617.70 €,
- Lot Voirie Réseaux : 36 400 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le DCE et mandate le maire à lancer la consultation des entreprises.

- SIC : MODIFICATION STATUTAIRE.

M. le maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui demande au conseil municipal de retirer la délibération du 18 novembre 2019 approuvant les modifications des statuts du SIC, au regard que le présent document n'est pas conforme aux dispositions règlementaires du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le retrait de la délibération dans l'attente de valider les nouveaux statuts.

- COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » CONVENTION DE GESTION.

M. le maire informe ses collègues que conformément à la Loi NOTRe du 07 août 2015, la gestion des eaux pluviales urbaines devient obligatoire pour Carcassonne Agglo à partir du 01 janvier 2020.

Compte tenu du peu de temps pour la mise en œuvre de ce transfert, le Président considère que les services de l'agglo ne sont pas en capacité de répondre à cette exigence et propose aux communes de transférer cette compétence par convention de gestion, ce qui se résume à conserver la gestion des eaux pluviales urbaines.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer la convention.

- DEMANDE SUBVENTION FSIL.

M. le maire propose à ses collègues que dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie et notamment au niveau de l'éclairage public, de solliciter une subvention auprès du FSIL.

Cette demande concerne l'ensemble des réseaux restant à remplacer.

L'étude établie par l'entreprise ROBERT fait ressortir un montant de 127 910.11 € H.T.

Le conseil municipal approuve ce dossier et mandate le maire pour solliciter la subvention au titre du FSIL auprès de la Préfecture.

- LOCATION LOCAL CENTRE MEDICAL – INSTALLATION ORTHOPHONISTE.

M. le maire demande à ses collègues de valider la proposition financière de location du local du centre médical pour l'installation d'une orthophoniste selon l'échéancier suivant :

- Septembre/Décembre 2020 ⇨ 200 €

- Janvier/Mars 2021 ⇨ 300 €

- Avril/Décembre 2021 ⇨ 400 €

- Janvier/Juin 2022 ⇨ 500 €

- Juillet/Décembre 2022 ⇨ 600 €

Cependant, à la demande de l'intéressée, il propose que le loyer, à partir de juillet 2022 qui était de 600 € soit ramené à 550 €.

Le conseil municipal, à la majorité approuve la proposition avec la modification sollicitée.

- BORNE ELECTRIQUE - EMBLACEMENT.

M. le maire indique à ses collègues que le SYADEN a donné son accord pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et propose une convention.

Il demande également au conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement de cet équipement.

Après débat le conseil municipal, à l'unanimité, décide que cet équipement soit installé sur la zone de stationnement face au nouvel Hôtel de Ville, proche de l'olivier et mandate le maire à signer la convention.

- APC : BILAN ACTIVITE.

M. le maire donne lecture du bilan d'activité de l'agence communale pour l'année 2019.

Les éléments fournis montrent une augmentation d'activité dans tous les domaines de plus de 100 % par rapport à 2018.

- RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE.

M. le maire sollicite de ses collègues l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €, afin de faire éventuellement face aux besoins, compte tenu des gros dossiers d'investissement prévus pour 2020 :

- Parvis Hôtel de Ville,

- Mobils homes,

- Travaux de reconstruction.

Accord unanime du conseil municipal.

- AVENANT MARCHE NOUVEL HOTEL DE VILLE.

M. le maire demande à ses collègues de se prononcer sur le projet d'avenant proposé par M. Raymond PAULY, architecte :

- Lot n° 2 Charpente couverture, avenant n° 1, montant TTC : + 3 120.00 €

- Lot n° 4 Revêtements de façades, avenant n° 2, montant TTC : - 627.72 €

- Lot n° 12 Plomberie sanitaires VMC, avenant n° 1, montant TTC : + 644.40 €

Accord unanime du conseil municipal.

- DIVERS.

M. le maire demande à ses collègues l'autorisation de signer les documents liés à l'alignement du terrain SABATA, le long du chemin de Saint Mamet.

Accord unanime du conseil municipal.

Travaux camping.

Comme tous les ans, la commune participe aux travaux de maintenance des équipements du camping.

Cette année, il est prévu la révision des sanitaires.

Le montant des fournitures s'élève à 5 000 € pris en charge par la commune. Les travaux étant réalisés par le gérant.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

- M. BENOIT informe ses collègues des travaux d'abattage et d'élagage programmés ces prochaines semaines ainsi que les plantations, avenue du Languedoc et l'Orée du Village.
Il rappelle également que la colonne d'eau est fermée pour nettoyage et l'entreprise SNERHA a été sollicitée pour le bilan des consommations.
- Mme POUSSE informe que le repas des aînés aura lieu le samedi 04 avril 2020 et sera cette année animé par Barbara et Julie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY

